

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le TREIZE MAI
A 18h
Au siège social de la société ci-après nommée,**

La Société dénommée **4DES**, société civile au capital de 1000,00 €, dont le siège est à OYE-PLAGE (62215), 23 allée des Roses, identifiée au SIREN sous le numéro 450552112 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance :

1°) Madame Sylvie Jocelyne Patricia **DUTERTE** épouse **DESCOBERT**, demeurant à OYE-PLAGE (62215) 23 allée des Roses.
Née à BOULOGNE SUR MER (62200) le 26 novembre 1963.

2°) Monsieur Thierry Edmond Henri **DESCOBERT**, demeurant à OYE-PLAGE (62215) 23 allée des Roses.
Né à RUE (80120) le 16 février 1961.

Associés présents ou représentés

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry DESCOBERT, agissant en qualité de gérant de ladite société.

Est désigné comme secrétaire : Madame Sylvie DESCBERT.

Le président d'assemblée constate que :

- Sont présents : Monsieur et Madame DESCOBERT DUTERTE.
- Sont représentés : Néant

Total des parts présentes ou représentées : CENT (100) parts sociales sur les CENT (100) parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social à : VENIZEL (02200), 190 rue des beudiers.
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RÉSOLUTIONS

Résolution unique

Transfert du siège social à VENIZEL (02200) 190 rue des beudiers à compter du 13 mai 2026 et modification de l'article 3 des statuts en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

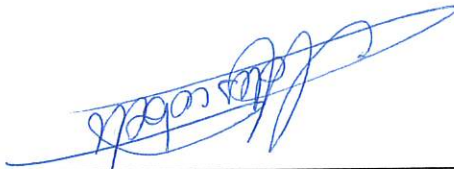
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guchet unique, et en particulier à Monsieur Thierry DESOBERT avec faculté de déléguer à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à
Le

	PRÉSIDENT DE SÉANCE et associé
--	---

	SECRETARE DE SÉANCE et associé
--	---